

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3083

11 novembre 2015

SOMMAIRE

Abaca Lux S.à r.l.	147948	Locre S.A.	147943
Abes Invest S.A.	147942	Logibelux	147943
Aina Europe Holding S.à.r.l.	147952	Louis & Associates	147943
Altice C&V Finance S.à.r.l.	147958	Lux Star International S.à r.l.	147943
AM Mining	147967	Magen S.A.	147945
Apache Luxembourg Holdings I	147942	Maple Holdings S.à r.l.	147945
Applied Materials Luxembourg S.à r.l.	147967	MCP Private Capital Fund II GP	147945
ASR Fonds	147947	Mertzig Estate S.à r.l.	147940
Baumarkt Finance S.A.	147967	Nedpoint S.A.	147942
BCF Photonics II S.à r.l.	147938	Ocem S.A.	147940
BCF Photonics I S.à r.l.	147984	Patrilux S.A.	147970
Belucci Restauration S.à r.l.	147984	Pavillon d'Asie S. à r.l.	147940
Brandenburg Properties 4 S.à r.l.	147942	PIE 6 S.A.	147941
Brasserie Tezami S.à r.l.	147946	QM Holdings 2 S.à r.l.	147940
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.	147946	Quadrum Finco S.à r.l.	147939
C & F Management	147938	Redical S.A.	147944
Ciena Luxembourg	147942	REGIS-TR	147944
Ernst & Young Belle Etoile S.à.r.l.	147939	SEDAF HOLDING Spf S.A.	147939
Ernst & Young Concorde S.à r.l.	147946	Sesvenna Investment S.A.	147938
Global Emergency Services S.à r.l.	147944	Sky Solar Energy S.à r.l.	147945
Ithacalux Topco S.C.A.	147944	Soppa Investments S.à r.l.	147944
LCE Allemagne 6 S.à r.l.	147945	SWBF SolarEnergy Lux II	147966
LDM Participations	147941	Tamweelview European Holdings S.A.	147938
Les Champs Ducal Sarl	147941	THB JV S.à r.l.	147939
Litoria S.A.	147943	Togo S.A.	147938
Little Venice Mykonos Capital Company S.à r.l.	147971	Vermilion Luxembourg Finance Branch ...	147939
		VF Luxembourg S.à r.l.	147946

BCF Photonics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.960.

Les comptes annuels au 31/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157787/9.

(150173866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

C & F Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 150.313.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157805/10.

(150174012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Les statuts coordonnés au 15 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158243/10.

(150174215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Togo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.441.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TOGO S.A.

Référence de publication: 2015158239/11.

(150173741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Sesvenna Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015

L'Assemblée Générale décide également de remplacer au poste de commissaire la société HMS Fiduciaire S.à.r.l. par la société Fiduciaire Internationale S.A. ayant son siège social à 7, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B34.813.

Son mandat débutera avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015158209/14.

(150174308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

SEDAF HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.291.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158207/9.
(150174186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.346.406,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

—
Les statuts coordonnés au 15 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 septembre 2015.
Référence de publication: 2015158245/10.
(150174184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Ernster Belle Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 29.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158553/10.
(150175270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Vermilion Luxembourg Finance Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 150.494.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de Vermilion Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság en qualité de société mère de sa succursale Vermilion Luxembourg Finance Branch ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2015.
Référence de publication: 2015158259/12.
(150173959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Quadrum Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 192.028.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Geoffrey Henry a démissionné de son mandat de Gérant de Classe A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2015.
Référence de publication: 2015158146/13.
(150174262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Ocem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 137.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158109/9.

(150173864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pavillon d'Asie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.017.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158126/9.

(150173792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Les statuts coordonnés au 10 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158149/10.

(150173720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Mertzig Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 194.360.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 septembre 2015, Relation: 2LAC/2015/20760.

Résolution unique:

L'Assemblée constate:

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 11 septembre 2015, JO.C. FINANCES S.A., prédésignée, a cédé quarante-cinq (45) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Crèchimolux S.à r.l., prédésignée.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 11 septembre 2015, JO.C. FINANCES S.A., a cédé dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Dennis KIRPS, prénommé.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées et Monsieur Claude JOHANN, en sa qualité de gérant unique, les considère comme dûment significées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158082/26.

(150174353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

PIE 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 152.590.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 07 mai 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs M. Fernand ZANEN, M. Gérard GIESEN et M. Dan EPPS jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Renouvellement de la nomination de M. Fernand ZANEN en qualité de président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Changement d'adresse de M. Dan EPPS demeurant désormais au 2, rue du Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2015.

Pour PIE 6 S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015158128/17.

(150173925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Les Champs Ducal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 148.805.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2015

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 17 septembre 2015, que Madame AGUECH Rabha, demeurant à Hazag, 3026 Sfax, (Tunisie) cède à Monsieur MARTINS COSTA Johny, demeurant 22, rue de Rekange à L-3943 Mondercange, 49 (quarante neuf) parts sociales qu'il détient dans la société Les Champs Ducal Sàrl.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Madame AGUECH Rabha,	51 parts sociales
2) Monsieur MARTINS COSTA Johny	49 parts sociales
	100 parts sociales

Dont acte, fait et passé à Tétange au siège de la société.

Pour extrait

Madame AGUECH Rabha représentée par Monsieur MARTINS COSTA Johny / Monsieur AGUECH Ezeddine.

Référence de publication: 2015158050/18.

(150174459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

LDM Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 138.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social de la société en date du 3 juillet 2015 à 10h00

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité des actionnaires possédant un droit de vote:

- De renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société DATA GRAPHIC S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

- De prendre acte du changement d'adresse de la société DATA GRAPHIC S.A., commissaire aux comptes, son adresse actuelle étant: 8 rue Heinrich Heine, L - 1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015158048/19.

(150174549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Apache Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158327/9.

(150174897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Abes Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.928.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158337/10.

(150174529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Ciena Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.984.

Le bilan au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158425/10.

(150174923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brandenburg Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.889.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015158389/12.

(150174457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Nedpoint S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.518.750,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 129.037.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nedpoint S.A.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2015158830/13.

(150174962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Logibelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 154.380.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158779/10.

(150175301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Louis & Associates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 173.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158780/10.

(150174835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.300.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

LITORIA S.A.

Référence de publication: 2015158775/11.

(150175001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Locre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 59.147.

Le Bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LOCRE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015158778/11.

(150175163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 84.770.291,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.494.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 octobre 2008 de sa société mère Constellation (Gibraltar) Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158749/12.

(150175234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Soppa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.529.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158192/9.

(150173764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Redical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.320.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015158167/10.

(150173883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

REGIS-TR, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.650.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158168/10.

(150173917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Global Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.798.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015157948/11.

(150174079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Ithacalux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.463.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015157989/14.

(150174027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

LCE Allemagne 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.306.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158766/9.

(150175131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Maple Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 23.976,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158796/10.

(150175277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Magen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.053.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGEN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015158811/11.

(150174627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

MCP Private Capital Fund II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015158813/11.

(150175223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Sky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015158957/13.

(150175261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Ernstner Concorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 71.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158554/10.

(150175271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.225.

Veillez prendre note que le gérant, M. Luc LEROI a changé d'adresse et se situe désormais au 13a, rue de Clairefontaine,
L-8460 Eischen, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015157803/13.

(150174039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et
des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Luxembourg S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015159043/14.

(150174464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brasserie Tezami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 180.760.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2015

Que la société révoque Madame BIELEVICIUTE Edita, employée, né en Lituanie, le 27/03/1976 demeurant à L-2146
Luxembourg - 57, rue de Merl de ses fonctions de gérante unique

Qu'elle nomme Madame GRIGORAS Larisa-Andreea, né en Roumanie, le 13/04/1989 demeurant à L-1731 Luxem-
bourg-18, rue de Hesperange de ses fonctions de gérante unique une durée illimitée

Fait à Kayl, le 15 septembre 2015.

BRASSERIE TEZAMI S.A.R.L

Signature

Référence de publication: 2015157799/16.

(150174560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of ASR FONDS (the “Company”), a société d’investissement à capital variable with its registered office at L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.355, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on 15 July 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 757 of 29 July 2005, and whose articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”) have been amended for the last time pursuant a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 29th October 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2923 of 3rd December 2012.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. under the chairmanship of Mrs Gwendoline BOONE, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The chairman appoints, as secretary of the meeting, Mrs Pauline LAHURE, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel Gilson de Rouvieux, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting was the following:

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Amendment to the first paragraph of the Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

“The Company’s registered office is located in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in Luxembourg. (...)”

3. Amendment to the first paragraph of the Article 25 of the articles of incorporation to be reworded as follows:

“The Annual General Meeting of shareholders will be held at the Company’s registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday of April at 10.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances. (...)”

II. The Shareholders were convened to the Meeting by letters containing the Agenda, sent to them by registered mail on 8th September 2015.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that out of 54,017,891.31 shares in circulation, 49,699,800.00 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting. Pursuant to article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the Meeting, whatsoever the represented part of capital.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to amend to the first paragraph of the Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

“The Company’s registered office is located in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in Luxembourg. (...)”

Third resolution

The meeting resolves to amend to the first paragraph of the Article 25 of the articles of incorporation to be reworded as follows:

“The Annual General Meeting of shareholders will be held at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday of April at 10.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances. (...)”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no further business on the agenda, the chairman closed the meeting at 10:30 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald-Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: G. BOONE, P. LAHURE, E. G. DE ROUVREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15577. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157768/81.

(150174138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

L'an deux mille quinze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- Monsieur Pierre BLANC, né à Paris (France), le 14 janvier 1944, demeurant à 4000 Marrakech (Maroc), 1, Grappa Amelkis N8 Ennakhil,

- Madame Francine BLANC, née à Les Essarts (France), le 14 mars 1949, demeurant à 4000 Marrakech (Maroc), 1, Grappa Amelkis N8 Ennakhil,

I.- Que les comparants agissant comme associés de la société à responsabilité limitée "Abaca Lux S.à r.l.", ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 150.961, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 471 du 4 mars 2010 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55 du 11 janvier 2011 (la «Société»).

II.- Que le capital social est fixé à quatorze millions neuf cent quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.914.500), représenté par seize mille deux cent cinq (16.205) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, par vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe B, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe C et par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe D d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

III.- Que la Société a reçu en date du 24 août 2015, de la part de Madame Francine BLANC une information irrévocable du désir de remboursement des parts préférentielles remboursables de classe B, C et D détenues par elle-même.

IV.- Que les associés ont été régulièrement convoqués par le conseil de gérance dans les dix jours ouvrables suivants la date à laquelle l'information du remboursement des parts sociales a été communiquée au conseil de gérance de la Société, afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

V.- Le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société a la teneur suivante:

«Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.»

VI.- Que deux (2) sur (3) trois associés sont présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que 14.788 (quatorze mille sept cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires en usufruit, vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe B, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe C et par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe D, sur les seize mille deux cent cinq (16.205) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, par vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe B, par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe C et par vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois (25.753) parts préférentielles remboursables de classe D émises représentant 98,82 % du capital social.

VII.- Les associés et le notaire instrumentant constatent que les dispositions de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales sont respectées et que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour communiqué aux associés dans la lettre de convocation, savoir:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 9.657.375) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.914.500) au montant de cinq millions deux cent cinquante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 5.257.125) avec annulation par remboursement de parts préférentielles remboursables de classe B, C et D; et distribution d'1% du bénéfice généré par la société depuis la création des parts préférentielles remboursables de classe B, C et D à leur détentrice.

2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 5.527.125,-), représenté par seize mille deux cent cinq (16.205) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune et par vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.»

“ **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at five million five hundred twenty seven thousand and one hundred twenty five Euro (EUR 5,527,125.-) represented by sixteen thousand two hundred and five (16,205) ordinary sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each and by twenty five thousand eight hundred and fifty two (25,852) class A redeemable preferred sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.”

3. Réduction du montant de la prime d'émission à concurrence de deux millions trois cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et quarante cents (EUR 2.332.991,40), pour la porter de son montant actuel de trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000) au montant de un million deux cent soixantessept mille huit euros et soixante cents (EUR 1.267.008,60).

4. Divers.

VIII.- Lesquels comparants, représentant la majorité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que la Société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des parts sociales B, C et D devant être remboursées, de telles réserves distribuables sont prouvées par les comptes intermédiaires de la Société en date du 7 septembre 2015.

L'assemblée générale décide avec:

117.899 Votes en faveur (117.899 sur 119.316)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 9.657.375), pour le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.914.500) au montant de cinq millions deux cent cinquante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 5.257.125) avec annulation par remboursement de parts préférentielles remboursables de classe B C D.

L'assemblée générale décide avec:

117.899 Votes en faveur (117.899 sur 119.316)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

que la réduction du capital social est imputée sur le capital statutaire dans la mesure où celui-ci est formé par des apports réellement libérés et où il n'a fait l'objet d'aucune réduction.

L'assemblée générale décide avec:

117.899 Votes en faveur (117.899 sur 119.316)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

que la réduction de capital aura lieu par remboursement à l'associée détentrice des parts préférentielles remboursables de classe B, C et D uniquement, pour un montant total de neuf millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 9.657.375).

L'assemblée générale décide avec:

117.899 Votes en faveur (117.899 sur 119.316)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

de répartir la réduction de capital entre les parts préférentielles remboursables de classe B, C et D comme suit:

- Un montant de trois millions deux cent dix-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.219.125) à la détentrice des parts sociales de la classe B,

- Un montant de trois millions deux cent dix-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.219.125) à la détentrice des parts sociales de la classe C,

- Un montant de trois millions deux cent dix-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.219.125) à la détentrice des parts sociales de la classe D;

de sorte que

- 25.753 parts préférentielles remboursables de la classe B, détenues par Madame Francine BLANC, préqualifiée, sont annulées, et que la classe B ne comprendra désormais plus de parts sociales;

- 25.753 parts préférentielles remboursables de classe C, détenues par Madame Francine BLANC, préqualifiée, sont annulées, et que la classe C ne comprendra désormais plus de parts sociales;

- 25.753 parts préférentielles remboursables de la classe D, détenues par Madame Francine BLANC, préqualifiée, sont annulées, et que la classe D ne comprendra désormais plus de parts sociales.

L'associée Madame Francine BLANC, préqualifiée, détentrice de toutes les parts préférentielles remboursables des classes B, C et D marque son accord sur le montant de la réduction du capital représenté par leur classe respective ainsi que sur le nombre de parts sociales de leur classe qui sont annulées suite à cette réduction.

L'assemblée générale décide avec:

40.640 Votes en faveur (40.640 sur 42.057)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

que le remboursement de cette réduction de capital devra être fait par la Société au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la date à laquelle il a été communiqué au conseil de gérance de la Société l'information irrévocable du désir de remboursement des parts préférentielles remboursables des classes B, C et D.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la Société, qui dispose que «Toutes les parts sociales préférentielles remboursables de classe A, B, C et D donnent droit à leurs détenteurs à 1% du bénéfice généré par la société pendant la période commençant à l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe A et/ou l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et/ou l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe C et/ou l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe D et se terminant à leur rachat par la société. Par conséquent chaque année, lorsque et aussi longtemps que les parts sociales préférentielles remboursables de classe A et/ou les parts sociales préférentielles remboursables de classe B, et/ou les parts sociales préférentielles remboursables de classe C et/ou les parts sociales préférentielles remboursables de classe D existent, 1% du bénéfice, s'il y en a un, doit être affecté à une réserve spéciale qui ne sera distribuée aux détenteurs des parts sociales préférentielles remboursables de classe A et/ou des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et/ou des parts sociales préférentielles remboursables de classe C et/ou des parts sociales préférentielles remboursables de classe D qu'au moment du rachat de celles-ci.»

L'assemblée générale décide avec:

40.640 Votes en faveur (40.640 sur 42.057)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

que la distribution d'1% du bénéfice généré par la Société depuis la création des parts préférentielles remboursables de classe B, C et D sera versé à leur détentrice.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide avec:

40.640 Votes en faveur (40.640 sur 42.057)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

de modifier comme suit le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société:

Version française

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 5.527.125,-), représenté par seize mille deux cent cinq (16.205) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune et par vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.»

Version anglaise

“ **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at five million five hundred twenty seven thousand and one hundred twenty five Euro (EUR 5,527,125.-) represented by sixteen thousand two hundred and five (16,205) ordinary sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each and by twenty five thousand eight hundred and fifty two (25,852) class A redeemable preferred sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.”

Constat

L'assemblée générale constate que les seize mille deux cent cinq (16.205) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune et vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux (25.852) parts préférentielles remboursables de classe A, sont suite à la réduction de capital ci-dessus détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales ordinaires	Nombre de parts préférentielles remboursables de classe A
1.- Monsieur Pierre BLANC	14.788 en usufruit	25.852
2.- Melle Caroline BLANC	14.788 en nue propriété et 1.417 en pleine propriété	
Total:	16.205	25.852

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide avec:

40.640 Votes en faveur (40.640 sur 42.057)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

de réduire le montant de la prime d'émission à concurrence de deux millions trois cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et quarante cents (EUR 2.332.991,40), pour la porter de son montant actuel de trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000) au montant de un million deux cent soixante-sept mille huit euros et soixante cents (EUR 1.267.008,60). Ce montant sera distribué en faveur de Madame Francine BLANC, prénommée, associée de la Société.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide avec:

40.640 Votes en faveur (40.640 sur 42.057)

0 Votes Contre et

0 Abstentions

de donner instruction au conseil de gérance de la Société afin d'enregistrer le montant de la réduction de la prime d'émission dans les livres de la Société et d'exécuter l'ordre de paiement relatif au plus tard le 11 septembre 2015.

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 2.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend le français, constate que sur demande de la partie comparante, le présente acte est rédigé en langue française.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Pierre BLANC, Francine BLANC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation GAC/2015/7698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015157726/199.

(150174165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Aina Europe Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 195.658.

In the year two thousand fifteen (2015), on the fifteenth (15th) day of September,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted

the resolutions of the sole shareholder of Aina Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 195658 (the Company).

The Company was incorporated on 19 March 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 1242 on 13 May 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

THERE APPEARED:

Aina Investment Fund, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 179189 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerck de notaire, with professional address at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company and the twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twenty-five thousand euro (EUR25,000), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items listed below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Creation of two (2) new classes of shares of the Company, namely the class C shares of the Company and the class J shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each;

(2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) in order to bring in from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR25,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company and twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, up to a new amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), through the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class C shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each;

(3) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power;

(4) Amendment of articles 6.1, 6.2 and 17.3 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted under items (1) to (2) above; and

(5) Miscellaneous.

III. after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two (2) new classes of shares of the Company, being respectively the class C shares of the Company and the class J shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each.

The Sole Shareholder further resolves that the class C shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, will relate to the investment which will be made by the Company in Galleria Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The class C shares of the Company and the class J shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, will carry the rights set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) in order to bring in from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR25,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company and twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, up to a new amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), through the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class C shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each (the New Shares), representing an aggregate subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) which will be entirely allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares.

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), which will be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), is represented as follows:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each;
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each; and
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which will now read as follows:

“ **6.1. Issued share capital.** The share capital of the Company is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each, divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class A Shares);
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class B Shares);

(iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class C Shares).

The Company may, by way of a decision by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 14, in particular create and issue, without limitation, the following classes of Shares:

- (i) class D shares (the Class D Shares);
- (ii) class E shares (the Class E Shares);
- (iii) class F shares (the Class F Shares);
- (iv) class G shares (the Class G Shares);
- (v) class H shares (the Class H Shares); and
- (vi) class I shares (the Class I Shares); and

(vii) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Shares, and individually a Share).” The Sole Shareholder further resolves to amend article 6.2 of the Articles which will now read as follows:

“ **6.2. Tracking shares.** The Board will identify the relevant portfolio of assets and liabilities constituting an investment (the Investment) to which each class of Shares relates and inform the Shareholders of the existence of such an Investment. The allocation of each Investment to a specific class of Shares will be made by a decision of the Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.3. The allocation of the net profits and/or liabilities, as the case may be, of each Investment to a specific class of Shares will be made in accordance with Article 17. Among Shareholders, each portfolio of assets and liabilities will be invested exclusively for the benefit of the relevant class of Shares, it being understood that all income and/or liability, as the case may be, not specifically allocated to a specific class of Shares will be allocated to each Share, in proportion to the total number of Shares issued and outstanding.”

The Sole Shareholder further resolves to amend article 17.3 of the Articles which will now read as follows:

“ **17.3. Rules regarding distributions.** The Shareholders, in determining how the balance of the annual net profits is allocated, resolve that each particular class of Alphabet Shares will track a particular Investment and that holders of such particular classes of Alphabet Shares are exclusively entitled to the income deriving from that particular Investment minus the costs relating to the Investment, losses resulting from that particular Investment (if any) and a proportionate amount of administration costs of the Company (the Particular Class Net Profit).

Dividend distributions, if and when declared by the General Meeting, will be made as follows:

with respect to each accounting year, each holder of Alphabet Shares will be entitled to the payment of dividends as follows:

- (i) each holder of Class A Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point ten per cent. (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (ii) each holder of Class B Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point fifteen per cent. (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (iii) each holder of Class C Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point twenty per cent. (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (iv) each holder of Class D Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point twenty-five per cent. (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (v) each holder of Class E Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point thirty per cent. (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (vi) each holder of Class F Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point thirty-five per cent. (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (vii) each holder of Class G Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point forty per cent. (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (viii) each holder of Class H Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point forty-five per cent. (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company;
- (ix) each holder of Class I Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point fifty per cent. (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company; and
- (x) each holder of Class J Shares will be entitled to receive a cumulative dividend equal to zero point fifty-five per cent. (0.55%) of the nominal value of the Class J Shares, which will cease to accrue as from the dissolution of the Company.

In the event that the cumulative dividend attaching to a particular class of Shares to which the holder(s) of that class of Shares are entitled in accordance with provisions of this Clause 17.3 has not been paid in full for any given financial year of the Company for any reason whatsoever, the amount of the cumulative dividend that will be distributed to each holder of Shares during the following financial years will be adjusted, by the Board, acting in its own judgement, until such cumulative dividend has been paid in full to the holder(s) of the relevant class of Shares.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder which is known by the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le quinzième (15^{ème}) jour du mois de septembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées

les résolutions de l'associé unique de Aina Europe Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 195658 (la Société).

La Société a été constituée le 19 mars 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (le Journal Officiel) numéro 1242 en date du 13 mai 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

A COMPARU:

Aina Investment Fund, une société en commandite par actions constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 179189 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société et des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à vingt-cinq mille euros (EUR25.000), sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur l'ensemble des points ci-dessous;

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points suivants:

(1) Création de deux (2) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, nommément les parts sociales de catégorie C de la Société et les parts sociales de catégorie J de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500) à l'effet de porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR25.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, à un nouveau montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(3) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et pouvoir y relatif;

(4) Modification des articles 6.1, 6.2 et 17.3 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions adoptées sous les points (1) à (2) ci-dessous; et

(5) Divers.

III. après due considération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, étant respectivement les parts sociales de catégorie C de la Société et les parts sociales de catégorie J de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

L'Associé Unique décide en outre que les parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, seront relatives à l'investissement fait par la Société dans Galleria Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Les parts sociales de catégorie C de la Société et les parts sociales de catégorie J de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, conféreront les droits figurant dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500) à l'effet de porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR25.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, à un nouveau montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), représentant un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500), lequel sera entièrement alloué au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009- Capital souscrit) de la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, déclare expressément souscrire et souscrit expressément à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales.

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500), qui sera utilisé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, est à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été certifié conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par l'établissement bancaire de la Société à cet effet.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total s'élève désormais à trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), est représenté comme suit:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;
- (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements qui précèdent et donne pouvoir à et autorise tout gérant de la Société, et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du Barreau de Luxembourg, afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, en ce compris, afin d'éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du Barreau de Luxembourg, d'accomplir toutes les formalités en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société, tel qu'exposé ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Journal Officiel et, plus généralement, d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Montant du capital social.** Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, divisées en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);

(iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C).

La Société peut, par décision de l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'Article 14, en particulier créer et émettre, sans limitation, les catégories de parts sociales suivantes:

- (i) des parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D)
- (ii) des parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E)
- (iii) des parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F)
- (iv) des parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G)
- (v) des parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (vi) des parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
- (vii) des parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J, et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale).»

L'Associé Unique décide en outre de modifier l'article 6.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.2. Parts sociales traçantes.** Le Conseil doit identifier le portefeuille des actifs et passifs constituant investissement (l'Investissement) auquel chaque catégorie de Parts Sociales se rapporte et informer les associés d'un tel investissement. La répartition de chaque Investissement à une catégorie spécifique de Parts Sociales doit être faite par une décision des Associés conformément aux dispositions de l'Article 14.3. La répartition des bénéfices nets et/ou des pertes, le cas échéant, de chaque Investissement à une catégorie spécifique de Parts Sociales doit être effectuée conformément aux dispositions de l'Article 17. Chaque portefeuille d'actifs et passif sera investi entre les associés, exclusivement pour le bénéfice de la catégorie de Parts Sociales concernée, étant entendu que les revenus et/ou les pertes, le cas échéant, qui ne sont pas spécifiquement alloués à une catégorie spécifique de Parts Sociales seront attribués à chaque Part Sociale, en proportion du nombre de Parts Sociales émises et en circulation.»

L'Associé Unique décide en outre de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.3. Règles de distribution.** En déterminant comment le solde des bénéfices nets annuels sera alloué, les Associés décident que chaque catégorie de Parts Sociales spécifique suit un Investissement particulier et les détenteurs de ces catégories particulières de Parts Sociales auront un droit exclusif au revenu résultant de cet Investissement particulier moins les coûts liés à cet Investissement, les pertes découlant de cet Investissement particulier (le cas échéant) et un montant proportionnel des frais d'administration de la Société (le Bénéfice Net de Catégorie Particulière).

Lorsque l'Assemblée Générale décide de distributions de dividendes, ces distributions sont effectuées de la manière suivante:

pour chaque exercice social, chaque détenteur de Parts Sociales aura droit, au paiement de dividendes comme suit:

(i) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(ii) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie B a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(iii) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie C a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(iv) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie D a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(v) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie E a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(vi) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie F a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(vii) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie G a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(viii) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie H a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(ix) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie I a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

(x) chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie J a le droit de recevoir un dividende cumulatif égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J, qui cessera d'être cumulatif à partir de la dissolution de la Société;

Dans le cas où le dividende cumulatif attaché à une catégorie particulière de Parts Sociales, auquel le(s) détenteur(s) de cette catégorie de Parts Sociales a(ont) droit conformément aux dispositions de cette Clause 17.3, n'aurait pas été payé en totalité pour une quelconque année financière de la Société pour quelque raison que ce soit, le montant du dividende cumulatif qui sera distribué à chaque détenteur de Parts Sociales durant l'année financière suivante sera ajusté, par le Conseil, agissant en son entière discrétion, jusqu'à ce que le montant total du dividende cumulatif soit payé en totalité au (x) détenteur(s) de la catégorie de Parts Sociales concernée.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, lequel est connu du notaire instrumentant par son prénom, nom et sa résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157732/349.

(150174024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Altice C&V Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.194.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

ALTICE LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 197.134 (the "Appearing Party").

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

1. Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Art. 2. Name. The Company shall bear the name "ALTICE C&V FINANCE S.à r.l.".

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5. Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality, respectively by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7. Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8. Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9. Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will be appointed as A managers (the "A Managers") and B managers (the "B Managers", and together with the A Managers, the "managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13. Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by one A Manager and one B Manager. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one A Manager and one B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one A Manager and one B Manager.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16. Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings**17. Art. 17. Shareholders' meetings.**

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

18. Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20. Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company pursuant to a decision taken by the general meeting of the shareholders in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23. Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
ALTICE LUXEMBOURG S.A., prenamed	12,500
Total	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about 1,500.- euro.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration, as follows:

1. Mr. Jérémie BONNIN, corporate director, born on 30 June 1974 in Paris (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as A Manager;
2. Ms. Emilie SCHMITZ, corporate director, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as B Manager; and
3. Mr. Laurent GODINEAU, corporate director, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the Proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ALTICE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.134 (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

STATUTS

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «ALTICE C&V FINANCE S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que cela soit prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de diverses obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de parts sociales.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat par une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants seront nommés en tant que gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») et constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée, s'il y a un Gérant Unique, par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature, s'il y a un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération de l'agent, ainsi que la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises en assemblées générales devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé d'un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société sur décision prise par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
ALTICE LUXEMBOURG S.A., précitée	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500,- euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée, comme suit:

1. M. Jérémie BONNIN, administrateur de sociétés, né le 30 juin 1974 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé en tant que Gérant A;
2. Mme. Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée en tant que Gérant B; et
3. M. Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Gérant B.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157759/439.

(150174354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

SWBF SolarEnergy Lux II, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 176.097.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 21. April 2015

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen,

- das Mandat des zugelassenen Rechnungscommissars Auditeurs Associés, 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93937, bis zur jährlichen Generalversammlung im Jahr 2016 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157667/12.

(150173575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

AM Mining, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12c, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.760.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2015 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 septembre 2014, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Tarai Desai en remplacement de Monsieur Andrey Afanasiev, administrateur démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui viendra à expiration à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157761/13.

(150174358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Baumarkt Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 171.530.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015157776/13.

(150173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.266.877,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.373.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of September.

In front of Maître Jacques Kessler, Notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 172.297 (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a Proxy given under private seal.

Such Proxy having been signed "ne varietur" by the Proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned Notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned Notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of Applied Materials Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, on 1 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1958, dated 25 August 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.373 (the "Company").

The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned Notary on 20 July 2015, not yet published in the Mémorial C number.

II. That the 416,266,877 (four hundred sixteen million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares of the Company, having a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all of the items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Redemption by the Company of 410,000,000.00 (four hundred ten million) shares held by its Sole Shareholder;
3. Immediate cancellation of 410,000,000 (four hundred ten million) shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD \$410,000,000 (four hundred ten million United States Dollars);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the Articles of Association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items on the agenda. It is further resolved that all the documentation produced for the meeting has been provided to the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems 410,000,000.00 (four hundred ten million) shares, with a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each (the "Redeemed Shares") from the Sole Shareholder (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at the aggregate nominal value of the Shares amounting to USD \$410,000,000.00 (four hundred ten million United States Dollars) (the "Redemption Price").

It is resolved that the Redemption Price shall be paid in cash pursuant to a separate Share Redemption Agreement entered into between the Company and the Sole Shareholder (the "Repayment").

Third resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of Article 11 of the Company's Articles of Association, to cancel the Redeemed Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD \$410,000,000.00 (four hundred ten million United States Dollars).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S.: 6,266,877 (six million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD \$6,266,877.00 (six million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 6,266,877 (six million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares with a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is made to this Article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Pétange, on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, having signed together with us, the Notary, the present original deed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le seizième jour de septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., une société en commandite régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant par son associé commandité et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.297 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique d'Applied Materials Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Francis Kessler, en date du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1958, daté du 25 août 2011 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.373 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné le 20 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C.

II. Que toutes les 416.266.877 (quatre cent seize millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de 1 USD\$ (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de 410.000.000 (quatre cent dix millions) parts sociales détenues par son associé unique;
3. Annulation immédiate de 410.000.000 (quatre cent dix millions) parts sociales et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 410.000.000 USD\$ (quatre cent dix millions de Dollars américains);
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société;
6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que la Société rachète 410.000.000 (quatre cent dix millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD\$ (un Dollar américain) chacune (les «Parts Rachetées») de l'Associé Unique (le «Rachat des Parts»).

Le Rachat des Parts est effectué à la valeur nominale des Parts s'élevant à 410.000.000 USD\$ (quatre cent dix millions de Dollars américains) (le «Prix de Rachat»).

Il est décidé que le Prix de Rachat sera payé en cash conformément aux termes d'un contrat de rachat de parts distincts conclu entre la Société et l'Associé Unique (le «Remboursement»).

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 11. des statuts de la Société, d'annuler les Parts Rachetées avec effet immédiat, suite au Rachat des Parts par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il résulte de l'annulation susmentionnée des Parts Rachetées, que le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de 410.000.000 USD\$ (quatre cent dix millions de Dollars américains).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S: 6.266.877 (six millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 6.266.877 USD\$ (six millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) Dollars américains représenté par 6.266.877 (six millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD\$ (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157736/152.

(150174362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.409.

L'an deux mille quinze, le quinze septembre,

pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société PATRILUX S.A., une société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 30.409, constituée suivant acte reçu le 3 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 244, du 1^{er} septembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 8 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336, du 23 septembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre VAN DAMME, demeurant en Belgique (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Charlotte BASTIN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- La présente Assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés. Les actionnaires présents et représentés déclarent avoir renoncé aux formalités de convocation.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification du nombre d'actions pour le fixer à 360 actions sans réduction de capital, annulation en conséquence de 49.640 actions en proportion des détentions d'actions dans la Société et modification de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) représenté par 360 (trois cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, la résolution suivante a été prise unanimement:

Résolution unique:

L'Assemblée a décidé de modifier le nombre d'actions pour le fixer de manière à ce que le capital social de la Société soit représenté par trois cent soixante (360) actions. L'échange des 50.000 (cinquante mille) actions contre trois cent soixante (360) actions, représentatives de l'intégralité du capital social, est effectué sans réduction de capital et en proportion des détentions d'actions dans la Société.

L'Assemblée a donc décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme prévu à l'ordre du jour. L'article 5 des statuts aura donc dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) représenté par 360 (trois cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. ».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ EUR mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. VAN DAMME, C. BASTIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015157577/58.

(150173130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Little Venice Mykonos Capital Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 5, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 200.149.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Little Venice Hospitality Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, having its registered office at 5, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Shekhar Guin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Greece, on 2 September 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Little Venice Mykonos Capital Company S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the present articles of association (the "Articles"), as well as any written agreement that may be in force from time to time between the shareholders (the "Shareholders Agreement").

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, in accordance with the Shareholders Agreement (if any).

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers, subject to the provisions of the Shareholders Agreement (if any).

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares comprising:

(i) twelve thousand four hundred and ninety (12,490) class A shares (the "Class A Shares") comprising nine (9) series (each a "Series"), as follows:

- (a) One thousand three hundred and eighty-six (1,386) series 1 class A shares (the "A-1 Shares");
- (b) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 2 class A shares (the "A-2 Shares");
- (c) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 3 class A shares (the "A-3 Shares");
- (d) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 4 class A shares (the "A-4 Shares");
- (e) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 5 class A shares (the "A-5 Shares");
- (f) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 6 class A shares (the "A-6 Shares");
- (g) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 7 class A shares (the "A-7 Shares");
- (h) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 8 class A shares (the "A-8 Shares");
- (i) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 9 class A shares (the "A-9 Shares"); and
- (ii) ten (10) class B shares (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares"), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, and in accordance with the Shareholders Agreement (if any).

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders, subject to the provisions of the Shareholders Agreement (if any).

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Series, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Series as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse numerical order of the Series, starting with the A-9 Shares.

6.7 Subsequent Series shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Series have been repurchased in full. Each Series becoming available for repurchase according to the rules specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Series of Shares”.

6.8 A Relevant Series of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Series as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Series (in the order provided for in article 6.6), such Series gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such Series to the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Series shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Series of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the Series of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Series. The Total Cancellation Amount for each Series shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Series at the time of the cancellation of the relevant Series unless otherwise resolved by the board of managers in accordance with any Shareholders’ Agreement, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount, in respect of a Relevant Series of Shares, shall be an amount equal to the amount to which that Series would have been entitled had an amount equal to the Total Available Amount been distributed in accordance with the order of preference set out in article 21.7 at the time of the cancellation of that Series, less any amount to which such Series is entitled pursuant to article 21.6.

6.13 The Total Available Amount shall be calculated as:

(i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the Relevant Series of Shares would have been entitled to distributions according to article 21 or article 22 of these Articles;

increased by:

(ii) any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Relevant Series of Shares to be cancelled; and

reduced by:

(iii) any losses (including carried forward losses);

(iv) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts; and

(v) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the net profits (without, for the avoidance of doubt, any double counting),

so that:

$$TAA = (NP + P) - (L + LR + LD),$$

whereby:

- TAA = Total Available Amount;

- NP = net profits (including carried forward profits);

- P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Series to be cancelled;

- L = losses (including carried forward losses);

- LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

- LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.14 Upon the repurchase and cancellation of the Relevant Series of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders, subject to the provisions of the Shareholders Agreement (if any).

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital, subject to the provisions of the Shareholders Agreement (if any).

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law, these Articles and the Shareholders Agreement (if any).

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these Articles, by law or by the Shareholders Agreement (if any), collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 The matters set out below require the unanimous prior approval of the holder(s) of Class A Shares:

- (i) the list of reserved matters as provided in the Shareholders’ Agreement; and
- (ii) any other matter as may be agreed between the shareholders in the Shareholders Agreement (if any).

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of these Articles. Any amendment of these Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least, subject to any higher requirement set out in the Shareholders Agreement (if any).

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. One of the managers shall be the chairman of the board of managers (the “Chairman”), to be appointed in accordance to the Shareholders Agreement (if any).

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or by the Shareholders Agreement (if any) to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in the event of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required if all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The Chairman shall chair all meetings of the board of managers.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if both of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, or by any two (2) managers.

17.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in writing which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the sole signature of the sole manager, or, if the Company has several managers by the joint signature of two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval, in accordance to the Shareholders Agreement (if any).

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement (if any).

21.6 In the event of a distribution, a preferential dividend shall first be distributed to the holder(s) of Class A Shares in each Series, allocated as follows:

(i) A-1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the A-1 Shares issued by the Company;

(ii) A-2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the A-2 Shares issued by the Company;

(iii) A-3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the A-3 Shares issued by the Company;

(iv) A-4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the A-4 Shares issued by the Company;

(v) A-5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the A-5 Shares issued by the Company; and

(vi) A-6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the A-6 Shares issued by the Company;

(vii) A-7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the A-7 Shares issued by the Company;

(viii) A-8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the A-8 Shares issued by the Company;

(ix) A-9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the A-9 Shares issued by the Company,

all as long as they are in existence.

21.7 The remaining distributions following the payment of the preferential dividend under article 21.6 shall be allocated between the Relevant Series of Shares and the Class B Shares in accordance with the Shareholders Agreement (if any).

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, in accordance with the provisions of article 21 of these Articles. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement (if any).

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 21 of these Articles.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand four hundred and ninety (12,490) Class A Shares, comprising:

- (a) One thousand three hundred and eighty-six (1,386) series 1 class A shares (the "A-1 Shares");
 - (b) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 2 class A shares (the "A-2 Shares");
 - (c) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 3 class A shares (the "A-3 Shares");
 - (d) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 4 class A shares (the "A-4 Shares");
 - (e) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 5 class A shares (the "A-5 Shares");
 - (f) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 6 class A shares (the "A-6 Shares");
 - (g) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 7 class A shares (the "A-7 Shares");
 - (h) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 8 class A shares (the "A-8 Shares");
 - (i) One thousand three hundred and eighty-eight (1,388) series 9 class A shares (the "A-9 Shares"); and
- ten (10) Class B Shares,

have been subscribed by Little Venice Hospitality Luxembourg S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, representing the entire share capital of the Company, immediately took the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Mr. Anastasios Ioannidis, companies manager, born in Athens, Greece on 25th August, 1970, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Little Venice Hospitality Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés est en cours, ayant son siège social au 5, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg et qui dispose d'un capital social de EUR 12.500,-

dûment représentée par Shekhar Guin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 2 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Little Venice Mykonos Capital Company S.à.r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les présents statuts (les «Statuts») et par tout pacte écrit qui pourrait être conclu entre les associés (le «Pacte d'Associés»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts, conformément au Pacte d'Associés (le cas échéant).

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant),

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par:

(i) douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12.490) parts sociales de catégorie A (les «Parts de Catégorie A») divisées en neuf (9) séries (chacune étant une «Série») comme suit:

(a) mille trois cent quatre-vingt-six (1.386) parts sociales de catégorie A série 1 (les «Parts Sociales A-1»);

(b) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 2 (les «Parts Sociales A-2»);

(c) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 3 (les «Parts Sociales A-3»);
(d) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 4 (les «Parts Sociales A-4»);
(e) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 5 (les «Parts Sociales A-5»);
(f) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 6 (les «Parts Sociales A-6»);
(g) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 7 (les «Parts Sociales A-7»);
(h) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 8 (les «Parts Sociales A-8»);
(i) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 9 (les «Parts Sociales A-9»); et
(ii) dix (10) parts sociales de catégorie B (les «Parts de Catégorie B», qui ensemble avec les Parts de Catégorie A sont les «Parts Sociales»),
toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et conformément aux dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Série, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Série concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil du temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre numérique inverse, en commençant par les Parts Sociales A-9.

6.7 Les Séries suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Série précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Série pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit: «Série de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Série de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Série, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Série (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Série donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Série, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Série rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Série de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Série de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Série concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Série correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Série concernée au moment de l'annulation de ladite Série à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible, à l'égard de la Série de Parts Sociales Concernée, sera un montant égal au montant auquel cette Série, aurait eu droit si un montant égal au Montant Total Disponible aurait été distribué conformément à l'ordre de préférence prévu à l'article 21.7 au moment de l'annulation de cette Série, moins les montants auxquels la Série aurait eu droit, conformément à l'article 21.6.

6.13 Le Montant Total Disponible devra être calculée comme suit:

(i) Le montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Série de Parts Sociales Concernée aurait eu droit aux distributions conformément aux articles 21 ou 22 des présents Statuts;

augmenté de:

(ii) toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Série de Parts Sociales Concernée à annuler; et

diminué de:

(iii) toutes pertes (y compris les pertes reportées);

(iv) toutes sommes à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés; et

(v) Tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage),

de sorte que:

$$\text{MTD} = (\text{BN} + \text{B}) - (\text{P} + \text{RL} + \text{DL}),$$

où:

- MTD = Montant Total Disponible;

- BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté);

- B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Série à annuler;

- P = toute perte (y compris les pertes reportées);

- RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents Statuts;

- DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.14 Une fois que les Parts Sociales de la Série Concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi, les présents Statuts et le Pacte d'Associés (le cas échéant).

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des

associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts, la Loi ou le Pacte d'Associés (le cas échéant), les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Les sujets suivants nécessitent l'unanimité entre les détenteurs de Parts de Catégorie A:

- (i) la liste des sujets réservés prévue dans le Pacte d'Associés; et
- (ii) tous autres sujets pouvant être décidés entre les associés dans le Pacte d'Associés (le cas échéant).

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes règles de majorité plus fortes prévues dans le Pacte d'Associés (le cas échéant).

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Un des gérants sera le président du conseil de gérance (le «Président»), qui sera nommé conformément aux dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi, par les présents Statuts ou par le Pacte d'Associés (le cas échéant) à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le Président du conseil de gérance préside toutes les réunions du conseil de gérance.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si tous ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le Président et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le Président, ou par deux (2) gérants.

17.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des écrits qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19 Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord, conformément au Pacte d'Associés (le cas échéant).

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, les Statuts, et aux dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant).

21.6 En cas de distribution, des dividendes préférentiels devront d'abord être distribués au(x) détenteur(s) de Parts Sociales dans chaque Série, répartis comme suit:

(i) Les Parts Sociales A-1 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-1 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales A-2 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-2 émises par la Société;

(iii) Les Parts Sociales A-3 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-3 émises par la Société;

(iv) Les Parts Sociales A-4 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-4 émises par la Société;

(v) Les Parts Sociales A-5 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-5 émises par la Société;

(vi) Les Parts Sociales A-6 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-6 émises par la Société;

(vii) Les Parts Sociales A-7 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-7 émises par la Société;

(viii) Les Parts Sociales A-8 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-8 émises par la Société;

(ix) Les Parts Sociales A-9 donnent droit à leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A-9 émises par la Société,

cela tout au long de leur existence.

21.7 Les distributions restantes après le paiement des dividendes préférentiels prévus à l'article 21.6 seront allouées entre les Séries de Parts Sociales Concernées et les Parts de Catégorie B conformément au Pacte d'Associés (le cas échéant).

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et conformément aux dispositions de l'article 21 des présents Statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés (le cas échéant).

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux dispositions de l'article 21 des présents Statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12.490) parts sociales de catégorie A (les «Parts de Catégorie A») divisées en neuf (9) séries (chacune étant une «Série») comme suit:

(j) mille trois cent quatre-vingt-six (1.386) parts sociales de catégorie A série 1 (les «Parts Sociales A-1»);

(k) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 2 (les «Parts Sociales A-2»);

(l) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 3 (les «Parts Sociales A-3»);

(m) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 4 (les «Parts Sociales A-4»);

(n) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 5 (les «Parts Sociales A-5»);

(o) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 6 (les «Parts Sociales A-6»);

(p) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 7 (les «Parts Sociales A-7»);

(q) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 8 (les «Parts Sociales A-8»);

(r) mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie A série 9 (les «Parts Sociales A-9»); et

(iii) dix (10) parts sociales de catégorie B (les «Parts de Catégorie B», qui ensemble avec les Parts de Catégorie A sont les «Parts Sociales»),

ont été souscrites par Little Venice Hospitality Luxembourg S.à.r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Monsieur Anastasios Ioannidis, gestionnaire, né à Athènes, Grèce, le 25 août 1970, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29178. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157486/713.

(150173447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

BCF Photonics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.959.

Les comptes annuels au 31/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157788/9.

(150173867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Belucci Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 139.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015157792/11.

(150173724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.
